ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affiliation

Question écrite n° 64552

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la suppression de la couverture maladie universelle (CMU) pour les anciens bénéficiaires de l'aide médicale, à partir du 30 juin 2001. Ainsi, le plafond pour avoir accès à la CMU est de 3 600 francs. Le seuil reconnu comme étant celui de la pauvreté est de 3 800 francs. Les personnes se situant entre ces deux seuils se retrouvent donc exclues des droits à la CMU. Il lui demande d'aligner ces deux plafonds sur celui du montant le plus élevé à savoir 3 800 francs. Cela serait une mesure d'amélioration sociale juste et justifiée.

Données clés

Auteur : M. André Gerin
Circonscription : Rhône (14e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64552
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4199